

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL D'OFFRES PUBLIC

N °2019/01/CEB/TAM/P-CS

**PRESTATION DE FORMATIONS LINGUISTIQUES
POUR LES AGENTS DE LA C.E.B.**

**Avis de Marché
Valant
Règlement de consultation (RC)**

Date limite de remise des offres : 24 Mai 2019, à 12h00 (heure de Paris)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent document définit les conditions de participation à l'appel d'offre.

Article 1. Présentation de la CEB et objet de l'appel d'offres

1.1. Présentation de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses 41 États membres à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées.

La CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de trois lignes d'action, à savoir :

- La croissance durable et inclusive,
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants,
- L'action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CEB procède d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise, de par son Statut, à la "haute autorité" de celui-ci. La Banque est ainsi le premier des Accords partiels à avoir été signé, par huit pays, le 16 avril 1956.

La CEB agit en conséquence dans le cadre du Conseil de l'Europe et soutient ses priorités. Elle dispose néanmoins d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La Banque compte environ 200 personnes de 31 nationalités différentes. Tous les employés sont basés à Paris. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais.

1.2. Objet de l'appel d'offres

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) lance un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat cadre relatif aux prestations de formations linguistiques de ses agents.

La CEB recherche des partenaires qui prendront en charge, sur une base non exclusive, les différentes formations linguistiques de ses agents.

1.3. Allotissement de l'appel d'offres

Les prestations de formation linguistique concernent les lots suivants :

- Lot 1.a : Formation présentielle - Cours individuels/collectifs d'Anglais;
- Lot 1.b : Formation présentielle - Cours individuels/collectifs de Français;
- Lot 2 : Formation présentielle - Cours individuels/collectifs d'Anglais / Français;
- Lot 3 : Formation à distance « on line » - Cours en ligne d'Anglais / Français;

Chaque lot fait l'objet d'un contrat cadre.

Le lot 1.a est multi-attributaires (3 titulaires maximum). Le lot 1.b est multi-attributaires (2 titulaires maximum). Les autres lots n'auront qu'un seul titulaire par lot.

Un candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots.

1.4. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée ferme de seize (16) mois, à compter du 1^{er} Septembre 2019 et pourra être renouvelé, trois (3) fois, pour une période d'un (1) an par reconduction expresse de la CEB. La reconduction sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard trois (3) mois avant la date anniversaire.

1.5. Lieu d'exécution des prestations

Le lieu d'exécution des prestations est le siège de la CEB, situé au 55 avenue Kléber à Paris 16^{ème}.

1.6. Planning prévisionnel

Date limite de soumission des questions à la CEB	15 Mai 2019 à 18h00*
Date limite de réponse aux questions par la CEB	17 Mai 2019
Date limite de soumission des offres	24 Mai 2019 à 12h00*
Soutenance des soumissionnaires	Du 03 au 06 Juin 2019
Notification du titulaire	17 Juin 2019
Signature du contrat	28 Juin 2019

**Heure de Paris*

Article 2. Conditions de l'appel d'offres

2.1. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier comprend :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses techniques (CCT) ;
- Le cadre de réponse ;
- La proposition de contrat ;
- Le Code de conduite ;
- La Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité.

2.2. Téléchargement du dossier de consultation

Les entreprises intéressées par ce marché pourront télécharger les éléments utiles pour l'élaboration de leurs offres sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

2.3. Offres

Toutes les offres contenues dans les soumissions seront considérées comme des engagements contractuels. Les prix de soumission doivent couvrir tous les coûts et frais annexes nécessaires à l'exécution complète des prestations (transport, assurances, mise en service éventuelle, garanties, spécifications propres aux prestations considérés etc.) tels que définis par le cahier des clauses techniques.

Le prix est un prix unitaire horaire de formation appliqué aux quantités réellement exécutées. Le prix est ferme pour la période initiale de 16 mois et actualisable à chaque reconduction (indice Syntec), pour les lots 1 et 2. Les prix du lot 3 sont fermes pour toute la durée du marché.

2.4. Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **24 Mai 2019, à 12h00**.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

2.6. Renseignements complémentaires

Tous les contacts entre la CEB et les soumissionnaires dans le cadre de cette consultation se feront via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Le soumissionnaire pourra demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au plus tard le **15 Mai 2019 à 18h00** exclusivement via la plate-forme de dématérialisation : <http://coebank.e-marchespublics.com>.

La CEB répondra à toutes ces questions au plus tard le **17 Mai 2019**.

Tout contact qui aurait lieu en dehors de cette plateforme serait cause de disqualification.

2.7. Acceptation et rejet des offres

La CEB se réserve le droit :

- d'accepter ou non les défauts non substantiels susceptibles d'entacher les offres ;
- de rejeter les offres reçues hors délais de soumission, sans pénalité ni justification.

2.8. Modification ou annulation de la consultation

La CEB se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la consultation en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

2.9. Report de la date de remise des offres

La CEB pourra à sa discrétion proroger la date limite fixée pour la remise des offres, auquel cas tous les droits et obligations de la CEB et des soumissionnaires seront régis par la nouvelle date limite.

2.10. Confidentialité

La présente consultation ainsi que toutes les informations communiquées au soumissionnaire à l'occasion de cette consultation et de la mission sont confidentielles.

Article 3. Présentation, conditions de soumission et contenu des offres

Cet appel d'offres est ouvert à tous les soumissionnaires à condition qu'ils ne figurent dans aucun des critères d'exclusion définis ci-dessous. La CEB procédera à une évaluation des offres sur la base des offres soumises dans le but d'identifier l'offre la plus avantageuse.

3.1. Présentation et condition de soumission

Les dossiers d'offre des soumissionnaires seront entièrement rédigés en langue française et exprimées en euro. Les soumissionnaires produiront un dossier complet contenant les pièces citées à l'article 3.2. du présent appel d'offres, datées et signées par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société.

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>. Le dossier sera transmis en une seule pièce jointe dans une archive au format zip. Les documents inclus dans l'archive et faisant partie de l'offre technique et financière seront fournis sous format PDF ou Excel.

Important : Le dossier d'offre devra contenir deux (2) sous-dossiers distincts, le premier pour **l'offre technique** et le second pour **l'offre financière**.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception (**le 24 Mai 2019 à 12h00**), ainsi que les dossiers incomplets, ne seront pas retenus.

3.2. Critères d'exclusion

La CEB exclura de la procédure d'attribution du marché le candidat ou le soumissionnaire qui :

- a) est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue;
- b) a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- c) a fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- d) a commis une faute grave en matière professionnelle;
- e) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale;
- f) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

Les entreprises intéressées peuvent utiliser tous les moyens dont elles disposent pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations, de préférence, des certifications judiciaires sur l'absence de condamnations pénales et des déclarations ou des certificats judiciaires en rapport avec l'absence de procédures de faillite contre la société. Si une entreprise ne peut pas obtenir ces certifications, elle pourrait les remplacer par une déclaration jurée/solennelle faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié dans le pays d'établissement. Les offres des soumissionnaires qui ne présentent pas lesdites certifications ou déclarations pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations seront écartées.

Si le soumissionnaire sélectionné a remplacé les certifications par des déclarations jurées/solennelles, la CEB se réserve le droit de demander des certifications avant la signature du contrat.

3.3. Critères de qualification

Les soumissionnaires souhaitant participer au présent appel d'offres devront transmettre le cadre de réponse dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à engager la société et tout document pertinent permettant de justifier de leurs capacités économiques, financières, professionnelles et techniques relatives aux principaux critères suivants :

- La preuve de la capacité professionnelle du candidat attestant qu'il possède les qualifications requises pour la réalisation de la prestation objet du marché, apportée par tout moyen (références, diplômes, certifications, qualifications, ...);
 - Capacité minimale requise :
 - **Pour les lots 1A & 1B :**
 - Le formateur devra justifier d'un minimum de 5 années d'expérience dans l'enseignement du français ou de l'anglais ;
 - Le formateur devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum bac+2 ou équivalent dans le domaine de compétence requis pour réaliser les prestations objet du présent appel d'offres ;
 - Le formateur devra transmettre au minimum 2 références (maximum 5 références) de prestations similaires réalisées au cours des 5 dernières années (cf. cadre de réponse).
 - **Pour le lot 2 :**
 - Les formateurs devront justifier d'un minimum de 5 années d'expérience dans l'enseignement du français, de l'anglais ;
 - Les formateurs devront être titulaires d'un diplôme universitaire de niveau minimum bac+2 ou équivalent dans le domaine de compétence requis pour réaliser les prestations objet du présent appel d'offres ;
 - Le prestataire devra transmettre au minimum 3 références (maximum 5 références) de prestations similaires réalisées au cours des 5 dernières années (cf. cadre de réponse).
 - **Pour le lot 3 :**
 - La société devra justifier d'un minimum de 5 années d'expérience dans l'enseignement de langues étrangères à distance et en particulier sur les 2 langues officielles de la CEB ;
 - Les formateurs devront être titulaires d'un diplôme universitaire de niveau minimum bac+2 ou équivalent dans le domaine de compétence requis pour réaliser les prestations objet du présent appel d'offres ;
 - Le prestataire devra transmettre au minimum 3 références (maximum 5 références) de prestations similaires réalisées au cours des 5 dernières années (cf. cadre de réponse).
- Les renseignements relatifs à la situation financière du candidat, au travers du chiffre d'affaires hors taxes des derniers exercices disponibles ;
 - Capacité minimale requise :
 - **Pour les lots 1A & 1B :**
 - Le prestataire devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 25.000 € H.T. sur les 2 dernières années ;
 - **Pour le lot 2 :**
 - Le prestataire devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 400.000 € H.T. sur les 3 dernières années ;
 - **Pour le lot 3 :**
 - Le prestataire devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100.000 € H.T. sur les 3 dernières années ;

3.4. Éléments constitutifs de la proposition

3.4.1. Informations générales

Le dossier d'offres du soumissionnaire comprendra impérativement les documents suivants qui doivent être datés et signés par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société :

- a) Une lettre du soumissionnaire précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement ;
- b) Le présent dossier d'appel d'offres (RC, CCT) ;
- c) Un extrait K-bis ;
- d) Une attestation de régularité fiscale ou certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivrée par l'administration fiscale dont relève le soumissionnaire ;
- e) Le mémoire technique :
Ce mémoire répondra au Cahier des Clauses Techniques (CCT), aux critères de jugement des offres (grille d'évaluation) et devra comprendre à minima :
 - **Pour les lots 1A & 1B :**
 - Le CV du formateur ;
 - Un ou plusieurs exemples de support pédagogique ;
 - Tout élément jugé utile pour l'appréciation des services ;
 - **Pour le lot 2 :**
 - Les CV des formateurs pour le Français et l'Anglais ;
 - Un ou plusieurs exemples de support pédagogique ;
 - Tout élément jugé utile pour l'appréciation des services ;
 - **Pour le lot 3 :**
 - Les CV des formateurs pour le Français et l'Anglais ;
 - Des copies d'écran des services en ligne ;
 - Tout élément jugé utile pour l'appréciation des services ;
- f) L'offre financière ;
- g) Le cadre de réponse ;
- h) La déclaration d'acceptation des clauses contractuelles énoncées dans le projet de contrat ; conformément à l'Article 5 ci-dessous ;
- i) Une copie des attestations d'assurance en cours de validité : assurance de la responsabilité civile professionnelle ;
- j) La déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité ci-joint ;
- k) Le code de conduite ;
- l) La check-list de tierce partie (pour les lots 2 et 3).

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature par les candidats doivent être établis en langue française. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

Toutes les communications écrites durant la procédure d'appel d'offres se feront en français.

3.4.2. Modification du dossier de consultation :

La CEB se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux étapes : l'évaluation technique et, une fois celle-ci achevée, l'évaluation financière.

L'évaluation des offres se fera au regard des critères suivants (cf. grilles d'évaluation) :

- **Critères techniques :** **100 Points**
 - Phase 1 – Analyse de l'offre technique
 - Phase 2 – Soutenance/Démonstration
- **Critère financier :** **100 Points**
 - Analyse de l'offre financière

L'évaluation des offres techniques se fera selon la procédure suivante :

Le Comité d'Evaluation examinera les offres techniques (phase 1) alors que les offres financières resteront closes. Les offres seront évaluées et classées selon les critères d'évaluation définis dans la grille d'évaluation (hors critères de la phase 2 : soutenance/démonstration). Des précisions pourront être demandées aux soumissionnaires lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et devra être précisée ou sa teneur complétée.

L'évaluation de l'offre technique (phase 1) se fera sur la base du barème suivant :

Barème :

Notation de chaque sous-critère de 1 à 5 (1 étant considéré comme la note la plus basse et 5 la note la plus haute), comme suit :

- 1 = Insuffisant
- 2 = Partiellement insuffisant
- 3 = Satisfaisant
- 4 = Bon et avantageux
- 5 = Excellent

Les soumissionnaires ayant présenté les meilleures offres techniques (phase 1) seront ensuite invités à participer aux soutenances et démonstrations (phase 2) de leur offre selon les conditions suivantes :

Le Comité d'Evaluation invitera :

- les quatre (4) meilleures offres pour le lot 1.A ;
- les quatre (4) meilleures offres pour le lot 1.B ;
- les trois (3) meilleures offres pour le lot 2 ;
- les trois (3) meilleures offres pour le lot 3.

Les évaluateurs compléteront leur notation technique de la phase 1 sur la base des soutenances ou démonstrations afin de sélectionner la proposition la plus en phase avec l'environnement et la structure de la CEB.

L'évaluation financière sera évaluée sur **100 points**. L'offre la moins-disante obtiendra **100 points**, les notes des offres seront calculées selon la formule suivante :

$$Nf = Po/P \times 100$$

Dans laquelle :

Nf est la Note financière de l'offre évaluée ;

P est le Prix de l'offre évaluée ;

Po est le Prix de l'offre la moins-disante.

L'offre la plus avantageuse sera déterminée par l'application de la pondération suivante des critères de jugement des offres ci-après :

- Critères techniques : 70%
- Critère financier : 30%

Les offres seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note sur 100) sera retenue.

Les offres seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note sur 100) sera retenue pour les lots 2 et 3. Les 3 offres les mieux classées seront retenues pour le lot 1.A et les 2 offres les mieux classées seront retenues pour le lot 1.B.

Article 5. Proposition contractuelle

5.1. Projet de contrat

Le projet de contrat qui fait partie du dossier de consultation doit constituer la base de tout contrat conclu entre la CEB et le soumissionnaire sélectionné à la suite de la dite consultation. Les soumissionnaires doivent confirmer qu'ils acceptent les clauses contractuelles énoncées dans le projet de contrat, en faisant l'une des deux déclarations suivantes en ce qui concerne les conditions générales :

- a) «Toutes les dispositions du projet de contrat de la CEB sont acceptées, et nos propres conditions de vente ne sont pas applicables »; ou
- b) «Toutes les dispositions du projet de contrat de la CEB sont acceptées comme base générale du contrat, et nos propres conditions de vente ne sont pas applicables. Cependant, le nombre limité de modifications/ajouts suivants sont proposés à la CEB pour examen : »

Si le soumissionnaire opte pour la deuxième déclaration, à savoir (b), et exprime ainsi le souhait de modifier/compléter l'une des clauses du contrat, il doit préciser clairement et exhaustivement la/les clause(s) qu'il souhaite modifier/compléter, énoncer les termes qu'il propose en remplacement du texte initial ou ceux qu'il propose d'y ajouter, et justifier sa/ses proposition(s).

Même dans le cas où la CEB sélectionne une offre dans laquelle le soumissionnaire suggère des modifications/ajouts au projet de contrat, la sélection de cette offre par la CEB ne constitue pas une acceptation de ces modifications/ajouts. Les modifications/ajouts proposés aux clauses du projet de contrat doivent être considérés : (i) comme rejetés par la CEB; ou (ii) sujets à négociation avant l'attribution du contrat.

La CEB n'acceptera pas les modifications proposées postérieurement à la date de clôture de la consultation.

Article 6. Négociation

Le cas échéant, une phase de négociation pourra être engagée suite à l'analyse des offres.

Article 7. Informations aux soumissionnaires

Tous les soumissionnaires seront informés de la suite donnée à leurs offres.

Fait en deux (2) exemplaires

Lu et approuvé

Le

A

Signature d'une autorité habilitée à représenter le soumissionnaire et cachet du soumissionnaire :